



DIPROPYLENE GLYCOL

Fiche d'information sécurité produit

Une fiche de données de sécurité n'est pas requise pour ce produit selon l'article 31 de REACH. Cette Fiche d'information sécurité produit a été créée sur la base du volontariat

Numéro de référence: DIPROPYLENE GLYCOL

Date d'émission: 22/09/2020 Date de révision: 22/09/2020 Remplace la version de: 12/09/2011 Version: 5.0

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Substance
Nom de la substance : DIPROPYLENE GLYCOL
N° CE : 246-770-3
N° CAS : 25265-71-8
Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119456811-38
Code du produit : DIPROPYLENE GLYCOL

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité

INTERCHIMIE
ZAC du Parc
13 rue Louis Blériot
FR- 77290 COMPANS
T T: +33 (0)1 64 77 76 27
qualite@interchimie.fr - www.interchimie.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
France	ORFILA		+33 1 45 42 59 59	Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Anti-poison Français. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Non classé

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Étiquetage non applicable

DIPROPYLENE GLYCOL

Fiche d'information sécurité produit

Une fiche de données de sécurité n'est pas requise pour ce produit selon l'article 31 de REACH. Cette Fiche d'information sécurité produit a été créée sur la base du volontariat

2.3. Autres dangers

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

N° CAS : 25265-71-8

N° CE : 246-770-3

Nom	Identificateur de produit	%
Dipropylene glycol	(N° CAS) 25265-71-8 (N° CE) 246-770-3 (N° REACH) 01-2119456811-38	≥ 99

3.2. Mélanges

Non applicable

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général	: Ce produit n'est pas considéré comme dangereux.
Premiers soins après inhalation	: Permettre au sujet de respirer de l'air frais. En cas de malaise consulter un médecin.
Premiers soins après contact avec la peau	: Laver à l'eau savonneuse.
Premiers soins après contact oculaire	: Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un ophtalmologue si l'irritation persiste.
Premiers soins après ingestion	: Rincer la bouche à l'eau. Faire boire de l'eau si la victime si elle est parfaitement consciente/lucide. Consulter un médecin en cas de malaise.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets	: Non considéré comme dangereux dans des conditions normales d'utilisation.
Symptômes/effets après inhalation	: Peut irriter les voies respiratoires. Maux de tête.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Rougeurs.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Rougeurs, douleur.
Symptômes/effets après ingestion	: Grandes quantités : L'ingestion peut provoquer nausées et vomissements.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	: Dioxyde de carbone. Mousse. Poudre sèche.
Agents d'extinction non appropriés	: Ne pas utiliser un fort courant d'eau. Eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie	: Dégagement possible de fumées toxiques. Dioxyde de carbone. Monoxyde de carbone.
---	--

5.3. Conseils aux pompiers

Protection en cas d'incendie	: Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté.
Autres informations	: Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.

DIPROPYLENE GLYCOL

Fiche d'information sécurité produit

Une fiche de données de sécurité n'est pas requise pour ce produit selon l'article 31 de REACH. Cette Fiche d'information sécurité produit a été créée sur la base du volontariat

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Les épandages peuvent être glissants. Évacuer la zone. Pas de flammes nues. Ne pas fumer.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.1.2. Pour les secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle". Pour l'élimination des matières ou résidus solides, se reporter à la rubrique 13 : "Considérations relatives à l'élimination".

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Ce produit n'est pas considéré comme dangereux. Mettre la citerne à la terre.

Mesures d'hygiène : Se laver les mains après toute manipulation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Protéger de l'humidité. Sources de chaleur. Tenir à l'écart de sources d'ignition.

Matériaux d'emballage : Ne pas utiliser : Zinc.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

DIPROPYLENE GLYCOL (25265-71-8)	
DNEL/DMEL (Travailleurs)	
A long terme - effets systémiques, cutanée	84 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets systémiques, inhalation	238 mg/m ³
DNEL/DMEL (Population générale)	
A long terme - effets systémiques, orale	24 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets systémiques, inhalation	70 mg/m ³
A long terme - effets systémiques, cutanée	51 mg/kg de poids corporel/jour
PNEC (Eau)	
PNEC aqua (eau douce)	0,1 mg/l
PNEC aqua (eau de mer)	0,01 mg/l

DIPROPYLENE GLYCOL

Fiche d'information sécurité produit

Une fiche de données de sécurité n'est pas requise pour ce produit selon l'article 31 de REACH. Cette Fiche d'information sécurité produit a été créée sur la base du volontariat

PNEC aqua (intermittente, eau douce)	1 mg/l
PNEC (Sédiments)	
PNEC sédiments (eau douce)	0,138 mg/kg poids sec
PNEC sédiments (eau de mer)	0,0238 mg/kg poids sec
PNEC (Sol)	
PNEC sol	0,0253 mg/kg poids sec
PNEC (Orale)	
PNEC orale (empoisonnement secondaire)	313 mg/kg de nourriture
PNEC (STP)	
PNEC station d'épuration	1000 mg/l

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des mains:
Gants de protection en caoutchouc. Gants de protection en PVC
Protection oculaire:
Lunettes de protection. EN 166
Protection de la peau et du corps:
Porter un vêtement de protection approprié
Protection des voies respiratoires:
En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Apparence	: Liquide visqueux.
Couleur	: Incolore.
Odeur	: inodore. odeur d'alcool.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: 7 – 8,5
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: < -20 °C
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: 227 °C 938.6 hPa
Point d'éclair	: 130 °C 988.8 hPa
Température d'auto-inflammation	: 332 989.6 hPa; 1001.8 hPa
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	: 0,013 hPa (25°C)
Densité relative de vapeur à 20 °C	: 1,02
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Densité relative de saturation mélange vapeur/air	: 4,6
Solubilité	: complètement soluble.
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	: Aucune donnée disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	: -0,462 données d'essai; équivalent à OCDE 107; 21.7°C
Viscosité, cinématique	: 118 mm ² /s (20°C)
Viscosité, dynamique	: 0,12 Pa·s (20°C)

DIPROPYLENE GLYCOL

Fiche d'information sécurité produit

Une fiche de données de sécurité n'est pas requise pour ce produit selon l'article 31 de REACH. Cette Fiche d'information sécurité produit a été créée sur la base du volontariat

Propriétés explosives : Aucune réaction dangereuse connue.
Propriétés comburantes : Aucune réaction dangereuse connue.
Limites d'explosivité : Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Le produit est stable dans des conditions normales de manipulation et de stockage.

10.2. Stabilité chimique

Hygroscopique.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Peut réagir violemment avec les oxydants.

10.4. Conditions à éviter

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.5. Matières incompatibles

Oxydants puissants. Eau.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone. fumée.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale) : Non classé
Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé
Toxicité aiguë (Inhalation) : Non classé

DIPROPYLENE GLYCOL (25265-71-8)	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg équivalent OCDE 401
DL50 cutanée lapin	> 5010 mg/kg équivalent OCDE 402
CL50 Inhalation - Rat	2,34 mg/kg équivalent OCDE 403

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Peut provoquer une légère irritation de la peau
pH: 7 – 8,5
Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé
pH: 7 – 8,5
Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé
Cancérogénicité : Non classé

DIPROPYLENE GLYCOL (25265-71-8)	
NOAEL (chronique, oral, animal/mâle, 2 ans)	2330 mg/kg de poids corporel OCDE 453

Toxicité pour la reproduction : Non classé

DIPROPYLENE GLYCOL

Fiche d'information sécurité produit

Une fiche de données de sécurité n'est pas requise pour ce produit selon l'article 31 de REACH. Cette Fiche d'information sécurité produit a été créée sur la base du volontariat

DIPROPYLENE GLYCOL (25265-71-8)	
NOAEL (animal/mâle, F0/P)	1200 mg/kg de poids corporel 9 jours (équivalent OCDE 414)
NOAEL (animal/femelle, F0/P)	10100 mg/kg de poids corporel NOAEL (P) 140 jours (équivalent OCDE 416)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé

DIPROPYLENE GLYCOL (25265-71-8)	
NOAEL (oral, rat)	470 mg/kg de poids corporel OCDE (105 semaines)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé

Danger par aspiration : Non classé

DIPROPYLENE GLYCOL (25265-71-8)	
Viscosité, cinématique	118 mm ² /s (20°C)

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général : Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement.

Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë) : Non classé

Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique) : Non classé

DIPROPYLENE GLYCOL (25265-71-8)	
CL50 poisson 1	> 1000 mg/l 96h - <i>Oryzias latipes</i>
CE50 Daphnie 1	> 100 mg/l 48h
CE50 72h algae 1	> 100 mg/l 72h - OCDE 201 - <i>Desmodesmus subspicatus</i>
NOEC chronique algues	> 100 mg/l 72h - OCDE 201 - <i>Desmodesmus subspicatus</i>

12.2. Persistance et dégradabilité

DIPROPYLENE GLYCOL (25265-71-8)	
Persistance et dégradabilité	Biodégradable.
Biodégradation	93,4 % 28 jours - OCDE 301F

12.3. Potentiel de bioaccumulation

DIPROPYLENE GLYCOL (25265-71-8)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	-0,462 données d'essai; équivalent à OCDE 107; 21.7°C

12.4. Mobilité dans le sol

DIPROPYLENE GLYCOL (25265-71-8)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Koc)	0,78 valeur calculée

DIPROPYLENE GLYCOL

Fiche d'information sécurité produit

Une fiche de données de sécurité n'est pas requise pour ce produit selon l'article 31 de REACH. Cette Fiche d'information sécurité produit a été créée sur la base du volontariat

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

DIPROPYLENE GLYCOL (25265-71-8)

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Législation régionale (déchets) : Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.
Code catalogue européen des déchets (CED) : 07 01 04* - autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques
15 01 10* - emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
14.1. Numéro ONU				
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU				
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.3. Classe(s) de danger pour le transport				
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.4. Groupe d'emballage				
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.5. Dangers pour l'environnement				
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
Pas d'informations supplémentaires disponibles				

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre

Non réglementé

Transport maritime

Non réglementé

Transport aérien

Non réglementé

Transport par voie fluviale

Non réglementé

Transport ferroviaire

Non réglementé

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

DIPROPYLENE GLYCOL

Fiche d'information sécurité produit

Une fiche de données de sécurité n'est pas requise pour ce produit selon l'article 31 de REACH. Cette Fiche d'information sécurité produit a été créée sur la base du volontariat

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH

DIPROPYLENE GLYCOL n'est pas sur la liste Candidate REACH

DIPROPYLENE GLYCOL n'est pas listé à l'Annexe XIV de REACH

DIPROPYLENE GLYCOL n'est pas soumis au règlement (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux

DIPROPYLENE GLYCOL n'est pas soumis au règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants

15.1.2. Directives nationales

Allemagne

Classe de danger pour l'eau (WGK) : WGK 1, Présente un faible danger pour l'eau (Classification selon la VwVwS, Annexe 3; N° ID 3419)

Arrêté concernant les incidents majeurs (12. BImSchV) : Non soumis à/au Arrêté concernant les incidents majeurs (12. BImSchV)

Pays-Bas

SZW-lijst van kankerverwekkende stoffen : La substance n'est pas listée

SZW-lijst van mutagene stoffen : La substance n'est pas listée

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Borstvoeding : La substance n'est pas listée

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Vruchtbaarheid : La substance n'est pas listée

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Ontwikkeling : La substance n'est pas listée

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique a été effectuée

RUBRIQUE 16: Autres informations

Une fiche de données de sécurité n'est pas requise pour ce produit selon l'article 31 de REACH. Cette Fiche d'information sécurité produit a été créée sur la base du volontariat

Sources des données : Cette fiche de données de sécurité a été établie reprenant les données des fiches de données de sécurité en provenance de fournisseurs en amont.

FDS UE (Annexe II REACH)